Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences

entre Sarre & Blies

#55
SEPTEMBRE
2021

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SARREGUEMINES CONFLUENCES

ENVIRONNEMENT

L'Agglo s'engage pour la biodiversité

Agglo Zoom sur...
La Maison de l'Habitat
Le PPRT Inéos

Agglo Infos
À bicyclette !
Nos aînés vaccinés
L'Agglo sur Instagram

Agglo Dossier
Les finances
La certification des comptes

> Retrouvez toutes les actus sur nos réseaux sociaux

ÉDITO

© Sébastien Herrmann

Entre Sarre et Blies se réinvente… vous tenez entre vos mains la nouvelle version du journal d'information communautaire. Sa conception entièrement réalisée en interne retranscrit la dynamique de vos élus et de nos services.

Si l'apparence du journal change, son contenu évolue également en proposant des sujets sur les actions quotidiennes de l'Agglo, mais aussi en illustrant certaines priorités du moment : la vaccination de nos aînés, les finances de l'Agglo ou encore le plan de prévention des risques technologiques. Il me tient à cœur de souligner que, malgré cette période particulière que nous traversons, nos services sont restés ouverts et nos agents ont tous œuvré pour vous garantir un service public à la hauteur de celui que vous attendiez. Nous avons régulièrement dû nous adapter aux directives gouvernementales. Ces dernières n'ont pas été évidentes à mettre en œuvre, mais nous y sommes parvenus. Certaines d'entre elles n'ont pas toujours été comprises, mais elles s'imposaient à nous et notre priorité était de contribuer positivement à la lutte contre cette pandémie.

Nous sentons enfin aujourd'hui un redémarrage de la vie économique. Nous en voulons pour preuve les récentes ventes de terrains à différentes entreprises sur nos zones d'activités. Nous entamons également de nouveaux chantiers d'envergure, à commencer par celui du futur complexe sportif situé dans le quartier de la Blies.

Nous souhaitons que l'investissement public puisse ainsi contribuer activement à l'essor économique de notre territoire. J'espère que vous retrouverez dans cette nouvelle formule d'Entre Sarre et Blies ce qui vous plaisait dans l'ancienne, mais que vous apprécierez les nouveautés que nous y avons apportées.

Bonne rentrée et bonne lecture à tous.

Roland Roth
Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

au sommaire

3 Les nouvelles du conseil
8 Infos
14 Développement Eco
15 Travaux
16 Portraits
18 Dossier
24 Zoom sur…

Les prochains conseils communautaires

Sarre entre & Blies

n°55
Septembre 2021

Le journal d'information de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.
99, rue du Maréchal Foch BP 80805 57208 Sarreguemines Cedex. www.agglo-sarreguemines.fr.
Directeur de la publication : Roland Roth - **Comité de rédaction** : Arnaud Mathy, Frédérique Houver, Christian Hector, Aline Lett, Laetitia Falvo, Stéphanie Heckel - **Crédit photos** : Sébastien Herrmann (Shake Photo), Atelier Ferret Architecture, Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences - Adobe Stock.
Conception graphique : Service communication de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.
Impression : Imprimerie l'Huillier, Florange. Imprimé sur papier 100% recyclé.
Dépôt légal : à parution SSN : 1631 2171. **Tirage** : 31 000 exemplaires.

Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés
2020-2026

Un PRO RÉPARE et ça repart !

Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences s'est engagée dans un nouveau **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) à l'échelle des 38 communes du territoire.

VOUS ÊTES RÉPARATEURS PROFESSIONNELS ?

Contactez l'Agglo pour faire partie de

l'annuaire des réparateurs de l'Agglo

Rachel Rouchon
Chargée de la prévention des déchets
Tél.: 03 87 28 50 25
rachel.rouchon@agglo-sarreguemines.fr

Les nouvelles du conseil

Ce qu'il faut retenir du conseil communautaire du 1er AVRIL

L'Agglo est dans une démarche active de développement durable. Les élus ont validé le rapport élaboré dans ce domaine. Celui-ci dresse le portrait de l'activité de l'Agglo et de ses compétences à travers les 5 finalités du développement durable qui sont : le climat, la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement et le développement responsable. Ce document est consultable sur le site Internet de l'Agglo.

Connaissez-vous la MOSA (Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne)?

Vous êtes travailleur frontalier, entrepreneur, demandeur d'emploi ou étudiant en Allemagne ? Vous avez des questions sur vos droits aux allocations, sur vos droits au chômage, sur le droit du travail ou encore sur les formations transfrontalières ? La MOSA vous aide à répondre à vos questions. Une permanence a lieu tous les 1ers mercredis du mois à la Maison de l'Habitat et de l'Urbanisme, sur rendez-vous uniquement au 03 87 87 96 31. Les élus ont décidé de verser 4 459,37 € à la MOSA pour qu'elle puisse continuer à assurer le bon fonctionnement du service.

Le Golf de la Grange aux Ormes de Marly et le Golf Sarreguemines Confluences sont désormais en mesure d'offrir un service supplémentaire à leurs membres. Grâce à une convention de partenariat validée par les élus, ils peuvent réciproquement jouer gratuitement 5 fois par an dans l'un ou l'autre établissement. Au-delà, ils peuvent bénéficier d'une remise sur les green-fees.

Qu'est- ce que le green-fee ? Il s'agit du forfait dont le joueur doit s'acquitter pour avoir accès au parcours s'il n'est pas membre du club.

Le bi-bus est un bus ludique pour faire la promotion de la lecture et du bilinguisme dans les écoles maternelles ou élémentaires de Moselle-Est et de Sarre. Ce projet transfrontalier est porté par la ville de Sarrebruck. L'Agglo de Sarreguemines est partenaire de ce projet, tout comme la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. Pour Isabelle Wilt, la directrice de la Médiathèque, il permet de « favoriser l'apprentissage de la langue du pays voisin par le biais d'animations et le prêt de documents, en allemand pour les enfants français et en français pour les enfants allemands. Il doit également favoriser le développement de la lecture publique auprès des élèves, dont certains sont très éloignés du monde du livre ». Dans la continuité de cette opération, les élus ont décidé d'instaurer le principe de gratuité réciproque de l'abonnement à la Médiathèque et, dans les bibliothèques de proximité, pour les usagers inscrits dans les bibliothèques de Sarrebruck et de Forbach, dès lors qu'ils présentent un justificatif d'inscription de leur bibliothèque d'origine.

ATMO Grand Est est une association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé de l'environnement. Elle est en charge de la surveillance de la qualité de l'air dans la région Grand Est. L'Agglo y adhère depuis 2003 et les élus ont renouvelé cette adhésion pour 2021, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie. Une cotisation de 13 186 € (0,20 € par habitant) a été votée.

Savez-vous quelles sont les principales missions d'ATMO Grand Est ?

> Surveiller la qualité de l'air et vérifier le respect de la réglementation ;

> comprendre en participant à des projets de recherche et d'amélioration des connaissances ;

> innover pour répondre aux demandes sociétales émergentes ;

> communiquer pour informer et sensibiliser les citoyens, les médias, les autorités ;

> évaluer les plans, programmes et actions de dépollution.

Les nouvelles du conseil

Ce qu'il faut retenir du conseil communautaire du 6 MAI

Offre théâtrale en platt aux seniors, Grand Prix Cycliste, Journées Européennes du patrimoine, Challenge Inter-Ecoles de la Piste d'Education Routière, Challenge de Tennis, Raid Sportif Sarre Moselle ou encore Grand Cross des Ecoliers… l'Agglo propose chaque année un programme d'animations diverses aux habitants. Ce dernier a été perturbé en 2020 par la crise sanitaire.
Les élus ont voté une enveloppe de 18 600 euros pour la mise en œuvre de toutes ces manifestations reconduites en 2021.

2020 a été une année particulière, notamment pour l'Université Populaire Sarreguemines Confluences (UPSC). La reprise des activités est prévue pour le mois de septembre. Une nouvelle directrice, Corinne Weiss, accueillera les adhérents pour cette rentrée.
La subvention de fonctionnement votée par l'Agglo lors de ce conseil s'élève à 59 000 euros.

L'UPSC, créée en 2005 sous forme associative, propose un programme de formations sur le territoire de l'Agglo. Elle offre la possibilité à tout adulte, sans condition de diplôme, de s'enrichir de nouveaux savoirs.

Elle travaille en partenariat avec la Volkshochschule Regionalverband Saarbrücken. Ensemble, elles organisent des visites. L'Université Populaire offre aussi la possibilité à toute personne de participer aux conférences et aux soirées cinéma.

L'Agglo a prévu de verser 15 000 € de subvention en 2021 à un certain nombre de projets tutorés. De cette somme, les élus ont décidé de prélever 4 500 euros et de les verser au dispositif d'aides aux étudiants en situation de précarité à Sarreguemines. Ce dispositif est porté par l'association des étudiants de Droit de Sarreguemines (ISED).

Pour soutenir les étudiants sarregueminois en situation précaire, des nombreux partenariats ont été mis en place. Le groupe Continental France SNC, le Sarreguemines Football Club, l'Intermarché des Faïenceries de Sarreguemines, le groupe Altrans, le Centre Équestre Sarreguemines Jump, la Librairie Confluence et M. Meloni, sociologue, se sont mobilisés pour les soutenir.
Paniers-repas, produits culturels et mise en place de groupes de parole font partie de ces aides apportées. Un chèque de 12 500 €, abondé par les partenaires présents et l'Agglo, a ainsi été remis le 7 mai à la Présidente de l'ISED.

Les nouvelles du conseil

Ce qu'il faut retenir du conseil communautaire du 10 JUIN

Le projet de requalification de la partie sud-ouest de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Edison en zone industrielle à Sarreguemines ainsi que son extension ont été acceptés à l'unanimité par les élus. Cette opération représente une surface totale de 7,52 ha. Un découpage en 6 parcelles d'une surface variant entre 0,11 ha et 3,67 ha sera proposé, parcelles bientôt disponibles pour des investisseurs éventuels.

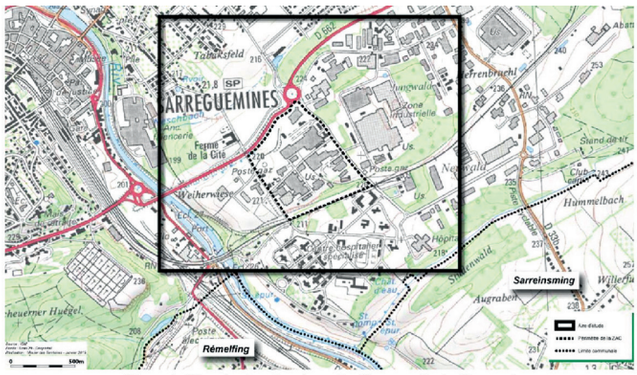

Figure 1: Plan de situation du projet (Source : étude d'impact)

Qu'est-ce qu'une ZAC ? *C'est une opération d'urbanisme publique ayant pour but de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains à bâtir en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.*

A partir du 1er janvier 2022, toute personne souhaitant déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pourra le faire par voie dématérialisée. Les conseillers communautaires ont validé l'anticipation de cette échéance en décidant le raccordement du service «urbanisme» à la plateforme mise en place par l'Etat. Les habitants bénéficieront ainsi de quelques mois supplémentaires pour se familiariser avec cette nouvelle manière de procéder.

Les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes ont été adoptés par les élus.

Repère
Les collectivités adoptent différents budgets prévisionnels au cours d'une année : budget primitif et décisions modificatives. Au terme de l'exercice, l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans 2 documents distincts : le compte administratif et le compte de gestion. Le compte administratif est établi par l'ordonnateur. C'est lui qui donne l'ordre d'engager les dépenses et de recouvrer les recettes. Il s'agit le plus souvent du Président et de quelques Vice-présidents.

Une collecte des emballages légers en apport volontaire a été adoptée par l'assemblée.
Les contrôles des contenus des poubelles et d'échantillons montrent qu'il y a jusqu'à 50% d'erreurs dans le contenu des sacs orange (recyclables secs). Or, ces erreurs coûtent cher car il faut transporter ces déchets jusqu'au centre de tri, les traiter puis les rediriger vers le site de traitement des déchets ultimes (sacs bleus). Aussi, la collecte du sac orange va être mise de côté au profit d'une collecte en apport volontaire. Elle permettra d'augmenter le volume d'emballages légers tout en diminuant la quantité de refus de tri.

Saviez-vous *qu'une tonne de déchets refusés en centre de tri coûte près de 3 fois plus cher qu'une tonne de déchets ayant suivi la bonne filière de traitement.*

La construction du nouveau bâtiment de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) à Sarreguemines entre bientôt dans sa phase de réalisation. Les coûts estimés du projet sont de 4 960 344 €. Une subvention de 3 600 000 € est accordée par la Région Grand Est pour cette opération. Une convention unique de partenariat financier et technique avec l'Hôpital Robert-Pax a été validée par les élus.

Les nouvelles du conseil

Ce qu'il faut retenir du conseil communautaire du 8 JUILLET

L'enveloppe de dotation de solidarité communautaire pour 2021 a été votée. Son montant s'élève à 1 297 595 €.

Savez-vous ce qu'est la dotation de solidarité communautaire ? Il s'agit d'un versement optionnel au profit des communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation (mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse) au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

La Communauté adhère à Moselle Attractivité depuis 2018. La contribution financière de l'Agglo à cette agence s'élève, pour 2021, à 1,50 € par an et par habitant, soit un total de 97 122 €.

Quelles sont les missions de cette agence de développement ?

> L'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes, en tant qu'agence de développement économique ;

> le déploiement, en tant que Comité Départemental du Tourisme (CDT), d'une stratégie touristique visant à la promotion et au développement de la destination Moselle ;

> la conduite d'actions de promotion et de marketing territorial structurées autour de la marque Moselle Sans Limite ;

> le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA au service des entreprises et de la cohésion sociale dans les territoires.

16 660 € de subvention ont été accordés à l'association du Bassin Touristique de la Sarre, association qui a vocation à promouvoir le tourisme fluvestre le long des canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin. L' Agglo en est membre, tout comme les intercommunalités de l'Alsace Bossue, du Saulnois et de Sarrebourg, 9 communes disposant d'équipements de plaisance, l'Eurodistrict SaarMoselle, l'association nationale des plaisanciers en eau intérieure, une association de loueurs de bateaux et la société Navigfrance.

En signant une convention avec la Ville de Sarreguemines et l'IUT de Moselle-Est, l'Agglo a renouvelé la mise à disposition de locaux dans l'ancienne École des Vergers. Les étudiants de la filière Gestion Administrative et Commerciale (GACo) continueront ainsi à y être accueillis en attendant que leur bâtiment, rue Alexandre de Geiger, soit à nouveau en fonction.

De nouveaux tarifs ont été votés pour les équipements aquatiques communautaires. Retrouvez-les tous sur notre site Internet ou sur notre page Facebook !

Les élus ont validé l'exploitation et la poursuite du développement de la station hydrogène FaHyence à la société MOB'HY dans le cadre d'un bail. Depuis sa mise en service en 2017, l'Agglo exploitait cet équipement. N'ayant pas vocation à distribuer et à vendre de l'énergie, il semblait nécessaire de nouer un partenariat avec une société spécialisée dans ce domaine. Ce partenariat a été matérialisé par la signature du bail le jeudi 15 juillet, en présence de M. ROTH, Président de l'Agglo et de M. SYLVESTRE, directeur de la société MOB'HY.

MOB'HY, filiale de la société VENT D'EST, se positionne comme développeur d'hydrogène vert en boucle locale. Elle est spécialisée notamment dans le développement de réseaux de sites de production d'hydrogène, préférentiellement à partir d'énergie produite localement, à destination de la mobilité lourde et légère (camions, trains, bateaux, tracteurs, engins de chantier, etc.).

TRANSPORTS

Nos aînés vaccinés

AVS Santé a pris en charge les aînés de leur domicile jusqu'au centre de vaccination.

Participer à l'effort national pour accélérer le processus de vaccination de la population contre la Covid-19…
C'est dans cet esprit qu'au mois de mars, l'Agglo a mis en place un service de transport gratuit pour les personnes de plus de 75 ans de leur domicile au centre de vaccination de Sarreguemines. Par groupe de 5 personnes d'une même commune, la société AVS Santé (opérateur, pour le compte de l'Agglo, du transport des personnes à mobilité réduite) a acheminé de nombreuses personnes entre mars et juin à leur rendez-vous.

Pour Roland Roth, « Cet élan de solidarité a été naturel pour notre collectivité. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés de mobilité pour certaines personnes âgées. Cette mise en place n'a pas été simple, mais grâce au travail des communes, de la sous-préfecture et du service des transports de la collectivité, ces allers-retours ont pu être gérés sans accrocs ».

ANIMATION

A bicyclette !

La sécurité n'a pas de prix. Et celle des enfants à vélo encore moins. C'est la raison pour laquelle la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences forme chaque année les élèves de CM2, et de CM1 pour les classes multi-niveaux, à cette thématique.
Mis en pause l'an dernier à cause du confinement, le Challenge inter-écoles de la piste d'éducation routière a repris en janvier, par les cours théoriques. La pratique à vélo a eu lieu au printemps. Les élèves ont été accueillis dans le parc de l'Hôtel de la Communauté et mis en situation « réelle » grâce aux panneaux de circulation, aux feux tricolores et au rond-point installés tous les matins par les agents de l'Agglo. Suite à leur passage et aux notes obtenues au test théorique en classe, une cinquantaine d'élèves a pu disputer la finale en juin.

Théo Fischer de l'école de Neufgrange a remporté l'édition 2021 ! Bravo à lui !

« Les élèves de CM2 attendent toujours ce challenge. Ils ont été déçus de ne pas pouvoir y participer l'an dernier. Ils avaient eu les cours théoriques en janvier mais c'est la pratique qui les motive le plus. Connaître les bons comportements à avoir sur un vélo est tellement important. Cela permet d'explorer les nombreux

Sophie Gerber, enseignante à Neufgrange.

kilomètres de pistes qui sont proposées dans le secteur en circulant en toute sécurité » comme nous l'indique Sophie Gerber, enseignante à Neufgrange venue avec sa classe.

MÉDIATHÈQUE

Livres numériques et liseuses en prêt à la Médiathèque

Abonnés à la Médiathèque, vous pouvez emprunter à distance des livres numériques et les télécharger sur vos différents supports : tablettes, liseuses (sauf Kindle), smartphones ou ordinateurs. **Plusieurs centaines de titres** vous attendent, parmi lesquels des romans pour adultes, adolescents et enfants ainsi que des albums et des bandes dessinées.
Si vous ne possédez pas de support de lecture, la Médiathèque a ce qu'il vous faut : elle met à votre disposition des liseuses pré-chargées avec plus de 190 livres. Les bibliothécaires peuvent également les charger à la demande avec des ouvrages repérés sur le catalogue en ligne. Vous aurez ainsi une liseuse entièrement personnalisée !

>> Plus de renseignements au 03 87 28 60 81 aux horaires d'ouverture de la Médiathèque
Vous ne pouvez pas vous rendre à la Médiathèque ? C'est elle qui vient à vous !

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Quel nom pour le nouveau gymnase ?

Un nouveau gymnase sortira de terre dans quelques mois, sur le site de l'ancienne gendarmerie du Quartier Gentil à Sarreguemines.
Dans la continuité des propositions faites par les habitants du territoire, qui ont fortement contribué à orienter les idées, les élus communautaires ont validé un nom. Ce sera le **«Bliespark »** !

Crédit photo : Atelier Ferret Architecture

Incrustation paysagère.

Le complexe sportif, imaginé par le cabinet Atelier Ferret Architecture de Bordeaux, comptera plusieurs espaces sur deux niveaux dont 1 salle de compétition dotée d'une **capacité d'accueil de 1 500 spectateurs**, 1 salle d'entrainement et 1 salle d'escrime.

A l'extérieur, en plus des couloirs d'athlétisme, sportifs et visiteurs pourront profiter des sentiers arborés du parc attenant. Il ne restait plus qu'à lui trouver un nom !

Bliespark : pourquoi ce nom ?

Jean-Luc Echivard, Vice-président en charge des équipements sportifs nous explique ce choix. « Bliespark » résulte de l'association du mot « spark », qui veut dire étincelle en anglais, et Blies qui rappelle géographiquement l'endroit où se situera le complexe.

Le mot « étincelle » fait référence à l'escrime et aux sportifs qui peuvent briller en compétition. Ce nom est ainsi facile à retenir pour les étrangers en cas de compétitions internationales. »

Crédit photo : Atelier Ferret Architecture

ENVIRONNEMENT

L'Agglo agit en faveur de la biodiversité sur son territoire

Des graines sauvages de **Sanguisorbe** (plante hôte exclusive de certaines espèces de papillons) ont été récoltées dans des prairies de Zetting et de Wittring en septembre dernier. Elles ont été semées au mois de mars par des agents de l'Agglo, à l'Europôle, mais également sur une portion de la voie verte reliant Hambach à Neufgrange. Ces graines sont utilisées pour créer un corridor écologique permettant aux papillons Azurée des Paluds et Azurée de la Sanguisorbe de se développer, de s'épanouir et de se reproduire...

En effet, le cycle de vie de ces papillons dépend de cette plante, sur laquelle les papillons pondent, mais aussi d'une fourmi du genre Myrmica. Elle récupère les larves de papillons et les intègrent dans sa fourmilière pour leur assurer une survie jusqu'à l'émergence des papillons.

David Beyer, responsable du service assainissement / biodiversité qui a piloté ce projet nous explique : *« Nous avons la chance de pouvoir observer ce papillon à plusieurs endroits de notre territoire. Si les semences prennent bien, cette opération de protection de ces espèces a de fortes chances d'aboutir. Nous pourrons ainsi envisager d'autres opérations de ce type »*.

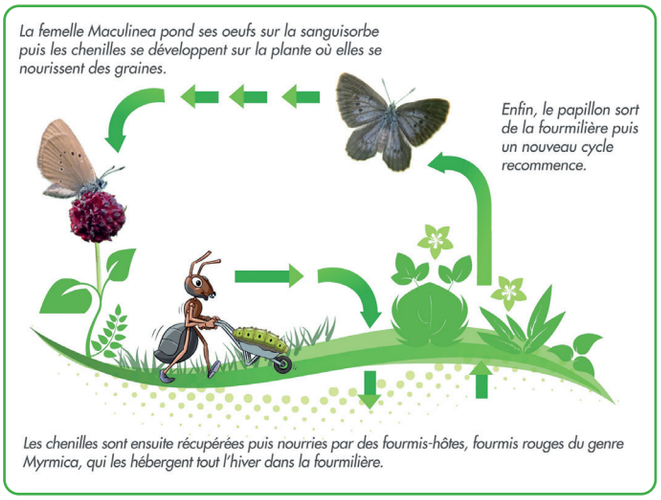

Schéma du cycle de reproduction du papillon l'Azurée des Paluds.

COMMUNICATION

#communautedagglosarreguemines

Instagram est sans aucun doute le réseau social le plus en vue actuellement. Cela n'a pas échappé à l'Agglo qui a lancé son compte il y a quelques semaines !

Pour Frédérique Houver, directrice de la communication et du protocole : *« Les réseaux sociaux prennent de plus en plus d'importance et permettent à la Communauté d'Agglomération de toucher des publics très variés. Instagram, c'est un moyen de communiquer qui passe essentiellement par le visuel. Grâce aux hashtags, nous pouvons toucher des personnes qui ne sont pas abonnées à notre compte. Nous voulons cibler un public plus jeune, plus difficile à capter par le biais des supports traditionnels. Nous avons aussi besoin de leur parler ! Aujourd'hui, cette manière de communiquer et de s'informer est tout aussi importante que notre journal communautaire. »*

Convaincus ? Abonnez-vous !
Suivez-nous sur communautedagglosarreguemines !

là... c'est le pictogramme de notre profil !

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

8 429 m² de surface de planchers bas isolée

Kappelkinger, Zetting, Loupershouse, Bliesbruck, Rémelfing, Le-Val-de-Guéblange, Woustviller, Puttelange-aux-Lacs, Kalhausen et Wittring… **le point commun entre ces 10 communes ?** Faire partie de la Communauté d'Agglo. Oui mais encore ? Ce sont les communes de l'EPCI qui ont répondu favorablement à la campagne d'isolation thermique des planchers bas dans les bâtiments communaux lancée par l'Agglo en 2020.
Elles ont profité des avantages du groupement de commande permettant d'obtenir un tarif négocié et une déduction directe du montant des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sur la facture. Ces travaux, qui coûtent en général entre 30 et 35 €/m² sans les aides financières, ont ainsi pu être **réalisés au tarif de 7,50 €/m² par l'entreprise sarregueminoise Cosi-Habitat**. Mairies, écoles, salles polyvalentes et logements communaux étaient concernés par cette campagne achevée au printemps.
Au total, 63 bâtiments ont été isolés, pour une surface totale de 8 429 m².

Chantier des derniers travaux d'isolation à Woustviller.

Les planchers bas représentent 10% des déperditions thermiques d'un bâtiment non isolé. L'isolation thermique des planchers bas permet surtout d'améliorer le confort thermique des occupants car elle augmente la température de surface de la dalle basse. C'est d'autant plus important lorsque le bâtiment n'est pas chauffé par un chauffage par le sol. C'est le cas pour la plupart des bâtiments publics du territoire.

L'agglo est engagée depuis 2018 dans une **stratégie de rénovation thermique** des bâtiments publics. Elle met à la disposition des communes un **référent énergie** dont la mission est d'**accompagner les élus** dans la réduction des consommations énergétiques liées au patrimoine bâti.

PETITE ENFANCE

Des assistants maternels formés aux premiers secours grâce au RPAM

Les Relais Parents Assistants Maternels ont été créés pour rompre l'isolement des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant selon deux idées fortes : les accompagner dans l'exercice de leur métier et participer à leur professionnalisation.
Dans cette optique, le RPAM de Sarreguemines a proposé un **recyclage « acteur prévention secours »**, dans les locaux de la Médiathèque en mars dernier. Cinq assistantes maternelles, professionnelles de la petite enfance, ont ainsi révisé leurs connaissances sur la prévention et les gestes à prodiguer aux victimes. Avec ce recyclage, elles ont pu réviser leur maîtrise des gestes élémentaires de secours, mais aussi apprendre à réagir face aux situations courantes de la vie quotidienne.

La connaissance des gestes de premiers secours est indispensable… encore plus lorsque l'on a des enfants en charge !

DÉCHETS

Que faire de ses déchets verts ?

Entretien du jardin, des espaces verts ou de vos cultures, les déchets verts peuvent vite s'accumuler et devenir trop volumineux, voire encombrants. Il est interdit par la loi de les brûler.

Dans ce cas, que pouvez-vous en faire ?

Les méthodes de jardinage au naturel comme le paillage, le broyage, le compostage, la tonte mulching, etc. peuvent être une solution. L'Agglo met également à disposition des communes qui en font la demande des bennes à déchets verts. D'avril à novembre, les particuliers peuvent y déposer leurs restes de tontes, branchages et autres plantes vertes. **L'Agglo assure toute la logistique liée à ce service :** elle fournit les conteneurs, les vide environ 1 fois par semaine et prend en charge le traitement des déchets. Les jours et horaires d'ouverture des bennes ainsi que les modalités d'accès aux conteneurs relèvent d'une gestion propre à chaque commune.

>> Renseignez-vous auprès de votre mairie !

DÉCHETS REFUSÉS

Les bâches et sacs en plastique	Les pots de fleurs, objets en verre	Les barquettes à fleurs et pots
Les souches, troncs d'arbres	Le bois traité	Les sacs d'engrais ou de terreau
	Les gravats, pierres et cailloux	La ferraille

DÉCHETS ACCEPTÉS

Les tontes de gazon	Les branchages et élagages d'arbres (longueur inférieure à 2,5 m et ø inférieur à 200 mm)
Les feuilles mortes	Les plantes et fleurs fanées
Les tailles de haies et d'arbustes	Les mauvaises herbes

En 2020, 925 tonnes de déchets verts ont été collectées dans les bennes mises à disposition des communes pour être compostées ou méthanisées !

GOLF

Des carpes « amour » dans les étangs du Golf

Le Golf Sarreguemines Confluences est un site remarquable de 130 ha de forêts et de bosquets sillonnés par des sentiers de promenade comprenant une surface de jeu. Vous y trouverez aussi deux étangs. Ces derniers sont régulièrement envahis par des algues qui engendrent certains tracas. Elles peuvent, par exemple, boucher les pompes mécaniques et rendre l'eau plus acide. L'Agglo est très impliquée dans le développement durable et a cherché une solution écologique à ce problème. La société D-Green, qui entretient les espaces naturels et verts du Golf, a ainsi **mis à l'eau en avril 200 kilos de carpes amour dans les deux étangs**. Elles permettront de **réguler la prolifération des algues puisqu'elles mangent en une journée leur équivalent en poids (entre 4 et 5 kilos).**

Vous connaissez peut-être ce poisson sous un autre nom ? Carpe amour, amour blanc, carpe de roseau ou encore carpe chinoise... Son nom vient du nom du fleuve Amour, situé en Asie entre la Sibérie et la Chine, dont cette espèce est originaire.

A noter : les étangs sont des propriétés privées. Les promenades et la pêche y sont interdites.

CRISE SANITAIRE

Le personnel des piscines redéployé durant la crise

Depuis le début de la crise sanitaire, les éducateurs sportifs du Centre Nautique de Sarreguemines et de la piscine de Sarralbe se sont retrouvés dépourvus de leurs missions originelles, suite à la fermeture totale ou partielle de ces établissements. C'est donc tout naturellement que des redéploiements ont été mis en place.

1- 4 agents du Centre Nautique ont participé, avec la police nationale et municipale de Sarreguemines, à la partie pratique du Challenge Inter-Ecoles de la Prévention Routière. **2-** Plusieurs agents ont oeuvré au centre de dépistage COVID-19 à l'Hôtel de Ville de Sarreguemines au printemps. **3-** Les agents de Sarralbe se sont rendus dans certaines écoles du territoire qui en ont fait la demande pour prêter main forte lors des cours d'EPS.

A2I : Aide Intercommunale à l'Investissement

En 2018, l'Agglo a décidé de créer un dispositif de soutien aux entreprises de moins de 20 salariés, l'aide intercommunale à l'investissement des entreprises (A2I).

L'Agglo verse, depuis 2019, année de mise en place du dispositif, des aides individuelles à des commerçants, artisans et petites entreprises du territoire, répondant aux conditions fixées par le règlement d'attribution et dans la limite d'un budget voté chaque année. **En 2 ans, 34 dossiers ont été examinés pour une enveloppe totale d'aide de 225 000 €.**

Fonds Résistance : l'heure du premier bilan

La crise sanitaire a fortement impacté les associations, les entrepreneurs, les micro-entrepreneurs et les petites entreprises. La Région Grand Est, les Conseils Départementaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, ont mis en place en mars 2020 le **« Fonds Résistance »**.

Il s'agit d'un prêt remboursable avec un différé d'amortissement que les entreprises du territoire peuvent solliciter quand elles n'ont pas trouvé un terrain d'entente avec leur banque.

Ce dispositif permet d'apporter, pendant cette période de pandémie, une réponse rapide à des impasses de trésorerie des entreprises de notre territoire. L'enveloppe globale de **530 856 euros** a aujourd'hui permis de **répondre favorablement à 34 demandeurs** de l'Agglo pour un montant moyen de 15 200 euros. Elle est aujourd'hui consommée à hauteur de 80 %. De nombreux domaines d'activité ont été concernés avec une **forte prédominance de demandes de commerçants et de restaurateurs.**

Travaux d'assainissement à Woustviller

Six mois de travaux d'assainissement ont été nécessaires dans la rue du stade à Woustviller. Le groupement Visconti-TPHM de Rémering-lès-Puttelange a réalisé les travaux suivants :

> dépose de canalisations existantes présentant des désordres ;
> démolition du déversoir d'orage existant ;
> construction d'un déversoir d'orage dimensionné pour les effluents entrants ;
> construction d'un bassin de pollution ;
> pose d'un limiteur de débit.

L'ensemble des travaux a pour but de diminuer l'introduction d'eaux claires parasites et de réguler les effluents dirigés vers la station de traitement. Le montant des travaux s'est élevé à **453 299,40 € TTC**.

Les eaux claires parasites proviennent des pluies, des canaux d'irrigation, des nappes phréatiques, des gouttières directement reliées au réseau d'égout, etc. Elles se retrouvent dans les réseaux d'eaux usées alors que ceux-ci ne sont pas conçus pour les recevoir. Elles diluent les eaux usées et surchargent les réseaux existants. Elles entraînent donc des usures prématurées des conduites et des risques de débordement.

Réalisation d'un nouveau tronçon de piste entre Ernestviller et Woustviller

A la fin de l'été, l'Agglo a investi près de **360 000 € TTC** pour réaliser 1 100 mètres de piste cyclable. Des travaux de terrassement en plein champ, la réalisation d'une structure en grave-laitier, la mise en oeuvre d'une couche de roulement en enrobés, la mise en place d'une signalétique adaptée et la pose de deux passerelles piétonnes et cyclables permettent aujourd'hui de relier Ernestviller à Woustviller en empruntant ce tronçon. Le chantier a été conduit par l'entreprise de travaux publics Guy Klein de Diebling.

Vanina Chauvet, Directrice de la Cohésion Territoriale

Originaire du Poitou-Charentes et titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures (DESS) en aménagement du territoire avec spécialisation « valorisation du patrimoine », Vanina Chauvet est arrivée à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en 2006 en tant que cheffe de projet du Pays Sarreguemines – Bitche.

« Mes missions allaient du suivi de dossiers de demandes de subventions à l'accompagnement du Conseil de Développement. J'ai travaillé sur de nombreuses thématiques comme le tourisme, le développement économique, les transports ou encore la petite enfance. A partir de 2007, j'ai commencé à œuvrer sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la candidature au programme européen LEADER et à la mutualisation du Système d'Informations Géographiques (SIG) pour l'ensemble des collectivités membres du Pays. De là a découlé la création du Syndicat Mixte. J'ai officiellement pris sa direction en 2009.

Au bout de 15 années, j'ai eu soif d'autres perspectives et de nouveaux challenges. Le poste de Directrice de la Cohésion Territoriale à l'Agglo est apparu comme une évidence et en adéquation avec mes attentes professionnelles. La recherche de projets qui peuvent avoir une incidence sur le cadre de vie, le développement de services aux habitants, font partie de ma philosophie de travail. J'ai toujours été intéressée par les projets et les stratégies politiques. J'aime beaucoup savoir ce pour quoi les choses sont faites et comment un projet se crée.

Ce poste s'intègre donc dans la continuité de mes missions au Syndicat Mixte et rejoint les centres d'intérêts que j'affectionne. Ce rôle à la Cohésion Territoriale me permet aussi de me rapprocher de l'opérationnel et surtout de l'usager. Je perçois leurs demandes et, avec mes collègues, nous cherchons ensemble comment répondre à leurs attentes.

J'évolue avec une équipe composée de 11 personnes réparties sur 4 services : le développement durable, l'habitat, l'urbanisme et le SIG. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), révision du plan climat, mise en place de stratégies en faveur du développement touristique, ou encore dématérialisation des autorisations d'urbanisme sont de véritables enjeux et défis à relever au sein de cette direction.

Un autre aspect que j'aimerais beaucoup développer, c'est la communication. **Je tiens à ce que les usagers sachent ce que l'on fait dans les services que je gère.** Pour nous, nos rôles et nos missions semblent évidents puisqu'ils sont notre quotidien. Pour le public et les « non-initiés », cela peut sembler plus compliqué. D'où l'importance de savoir vulgariser notre travail et de le rendre accessible à tous.

Après toutes ces années passées à l'« échelon Pays », et en regardant dans le rétroviseur, je suis satisfaite des projets réalisés. A un tournant de mon parcours professionnel, j'avais envie de me remettre en question et d'être confrontée à de nouveaux projets. En prenant la direction du service de la Cohésion Territoriale de l'Agglo, je ne peux que me réjouir des missions qui me sont confiées, des défis que je vais relever avec mes équipes et des nouvelles expériences que tout cela va me procurer.

« Se nourrir des expériences et s'ouvrir aux autres, telle pourrait être ma devise ! »

Agglo Portrait

Formée à l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES) puis à l'École de la Santé Publique de Rennes, qui forme les ingénieurs sanitaires, Carine Hector a pris le poste de Directrice de l'Eau à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences il y a quelques semaines.

« J'ai débuté ma carrière à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) où je suis restée de nombreuses années au poste de responsable du secteur Nord des Ardennes, dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, au sein du service Ingénierie Publique. J'ai ensuite rejoint la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Moselle en 2008. J'étais chargée des suivis des délégations de services publics (DSP) en eau potable et assainissement. J'ai également participé à la mise en place de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement, un projet d'envergure nationale.
En 2012, j'ai eu l'opportunité de prendre la direction de la délégation de Sarreguemines au sein de la DDT. Mes missions se sont étendues. Accessibilité, urbanisme, autorisations du droit des sols, gestion des risques... ont fait partie de mon quotidien et m'ont permis d'élargir mes connaissances dans des domaines plus particuliers. J'ai eu l'occasion de travailler pour l'Agglo notamment sur le dossier Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).
En 2016, j'ai intégré la Communauté de Communes du Pays de Bitche en tant que Directrice des Services Techniques. Avec cette nouvelle fonction, je me suis penchée sur des dossiers passionnants comme les déchets, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les cours d'eau, le Plan Climat, la restructuration du site verrier de Meisenthal. **J'affectionne particulièrement l'opérationnel.**

La gestion du service Très-Haut Débit a été particulièrement enthousiasmante d'un point de vue professionnel. Les autres domaines qui faisaient partie de mon quotidien étaient très variés, gestion des sites, assurances, informatique, marchés publics... Grâce à eux, j'ai pu ajouter plusieurs cordes à mon arc et avoir une bonne connaissance des missions techniques et administratives d'une collectivité.
La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a récupéré la compétence eau potable et assainissement en janvier 2020. La création de mon poste a découlé de ce transfert. Avec cette nouvelle fonction de Directrice de l'eau, je reviens en partie à mes premières amours. Je suis parfaitement à l'aise dans ce domaine !
Je gère une équipe d'une vingtaine de personnes. Mon rôle est particulièrement axé sur le pôle de l'exploitation eau/assainissement. Beaucoup de défis sont à relever, notamment dans le domaine de l'eau potable. Pour le moment, l'exploitation relève d'une Délégation de Service Public. Cette DSP s'arrête à la fin de l'année 2023 et une réflexion sur le mode de gestion est d'ores et déjà engagée.
Un autre aspect de mon quotidien est axé sur la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
D'importants projets seront amenés à être traités dans ce domaine. Ils portent sur la partie « prévention des inondations », l'étude de dangers sur le système d'endiguement à Sarralbe ou encore sur la digue de Puttelange-aux-Lacs.

De par mes différentes fonctions exercées précédemment, dont celles à la DDT, je pense avoir une bonne connaissance du territoire mais également des élus. L'intégration dans mes nouvelles fonctions s'est donc effectuée de manière assez naturelle. »

Le bilan financier de la gestion

Les principales recettes

Les habitants

Recettes fiscales :

> Taxe d'enlèvements des ordures ménagères : **8,3 M €**
> Taxe d'habitation : **5 M €**
> Taxes foncières : **225 000 €**

Recettes des services

> Redevances d'utilisation des services communautaires : **1,5 M €**
> Redevance eau et assainissement : **5,3 M €**

L'État

> Concours financier de l'Etat : **6,2 M €**
> Dotation globale de fonctionnement : **5,8 M €**
> Dotation de compensation de réformes fiscales : **3,9 M €**

Les entreprises

> Cotisation foncière des entreprises : **9,5 M €**
> Contribution sur la valeur ajoutée : **5 M €**
> Versement mobilité : **2,9 M €**
> Taxe sur les surfaces commerciales : **724 000 €**
> Imposition des entreprises de réseau : **464 000 €**

Les autres organismes

> Entités publiques : **2 M €**
> Revenus des immeubles : **1 M €**
> Organismes privés : **219 000 €**

des services pour 2020

Les principales dépenses

Transports urbains : 4,2 M €
Services de transports urbains et suburbains

Assainissement : 3,6 M €
Collecte, transport et traitement des eaux usées (13 stations d'épuration et 7 lagunes)

Eau potable : 2 M €
Développement du réseau et des équipements de production

Administration générale : 37 M €
Jeunesse, culture, sport, enseignement supérieur, sécurité incendie, haut débit, solidarité

Ordures ménagères : 9,5 M €
Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés

Développement économique : 1,5 M €
Aménagement et entretien de 12 zones industrielles, artisanales ou commerciales
Implantation de nouvelles entreprises créatrices d'emplois et de richesses

Comment sont réparties les principales dépenses de l'Agglo en 2021 ?

Si le budget de l'Agglo pour 2021 devait se résumer à 100 €, voici comment il serait utilisé :

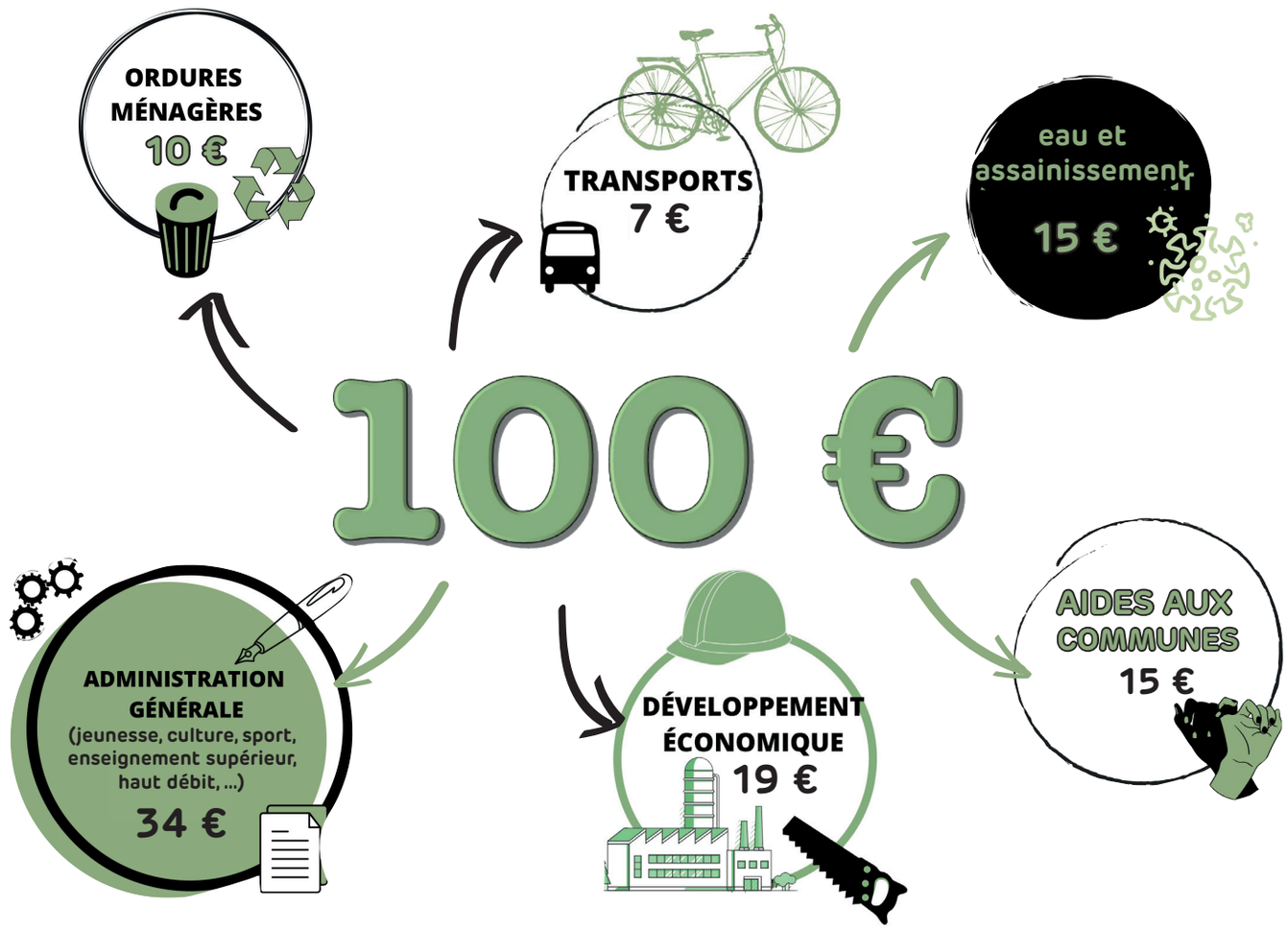

Les principaux investissements prévus en 2021

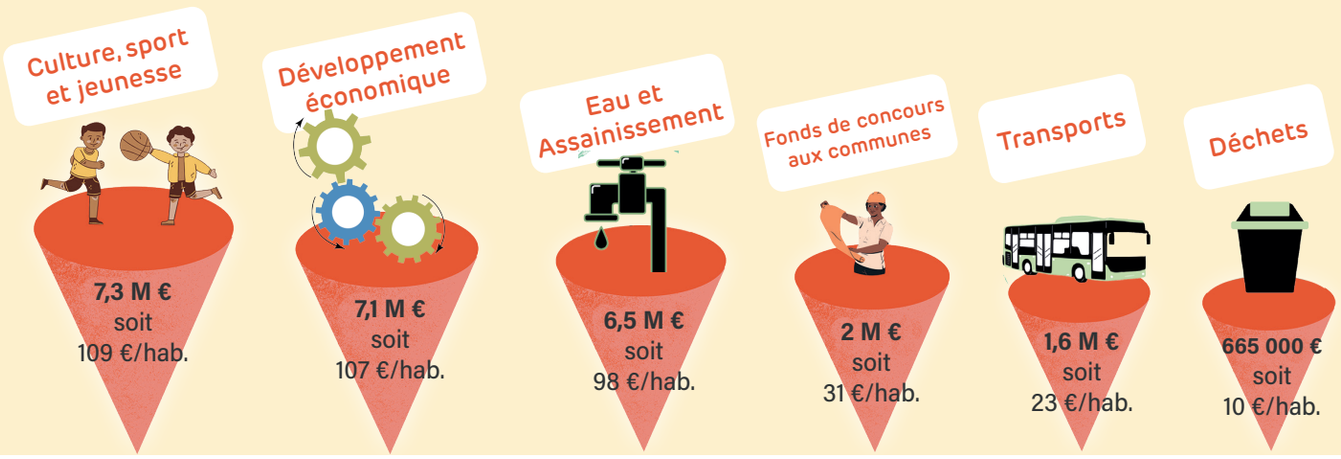

Les budgets des services du quotidien en 2021

Les services de la Communauté d'Agglomération sont omniprésents dans votre quotidien : adduction d'eau potable, traitement des eaux usées, collecte de vos déchets, transports en commun et développement d'implantations des entreprises. En plus des services généraux, l'Agglo consacre 62,1 M € à ces activités essentielles.

Ordures ménagères

12,5M €

Un foyer de 4 personnes produit **environ 2 tonnes de déchets par an**
=
Le poids d'une voiture tout-terrain !

10,5 M€ fonctionnement

2 M€ investissement

Assainissement

15,8M €

Plus de **10 millions de m³** d'eau traitée

7,9 M€ fonctionnement

7,8 M€ investissement

Eau potable

2,4M €

150 litres d'eau consommés chaque jour par habitant
=
750 verres d'eau

1,1 M€ fonctionnement

1,3 M€ investissement

Transports urbains

8,4M €

2 100 000 voyages par an

12 autobus

22 lignes organisées par l'Agglo seule ou avec la Région

6,7 M€ fonctionnement

1,7 M€ investissement

Développement économique

23M €

12 zones économiques sur 850 hectares

391 entreprises

11 000 emplois

10,2 M€ fonctionnement

12,8 M€ investissement

La certification des comptes : l'Agglo précurseur

Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences fait partie des 24 collectivités françaises désignées pour expérimenter un dispositif de fiabilisation de ses comptes. En prenant part à cette expérimentation de certification des comptes publics locaux, l'Agglo s'est engagée dans une démarche de transparence et de sincérité de l'information financière.

1. Les comptes annuels doivent être réalisés à la clôture de chaque année. Ils sont composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe.

2. Le commissaire aux comptes examine la sincérité des comptes annuels réalisés.

3. Le commissaire aux comptes rédige ensuite un rapport dans lequel il précise si les comptes sont certifiés ou non et le fournit au conseil communautaire.

4. La certification des comptes annuels consiste pour le commissaire aux comptes à attester de la régularité, de la conformité et de la sincérité des comptes annuels

Expérimentation du compte financier unique dès 2022 : l'Agglo à nouveau aux avant-postes

PARTENAIRES EXTÉRIEURS
Offre de signal fort de crédibilité

CITOYENS
Information financière sincère et lisible

ÉLUS
Données fiables pour orienter les décisions et la bonne gestion du patrimoine

AGGLO

Observations remontées dans les instances chargées d'établir le rapport que le Gouvernement devra rendre au Parlement en novembre 2023.

Rôle moteur de l'Agglo dans la rénovation de l'information financière au niveau national.

>> Information financière plus accessible, plus complète et plus transparente

Loi de Finances 2019 qui ouvre la voie à un nouveau dispositif expérimental :

le CFU

Compte administratif par la collectivité

+

Compte de gestion par le comptable public

=

Compte financier unique (CFU)

Interview de Loïc Muller Commissaire aux comptes

Qu'est-ce qu'un commissaire aux comptes ? Est-ce obligatoire ?
Un commissaire aux comptes est un auditeur externe à l'entité (l'Agglo pour notre part). Il exerce une mission légale et d'intérêt général. Il intervient pour vérifier la sincérité et la conformité des données comptables et financières de l'Agglo avec les normes en vigueur. Pour ce faire, il met en œuvre des procédures d'audit strictement encadrées.

La certification des comptes est réservée à des professionnels dûment inscrits à la Compagnie des commissaires aux comptes. L'intervention d'un commissaire aux comptes peut être obligatoire dans certains cas : au-delà d'un certain seuil d'activité ou selon le type de structure juridique. Son mandat auprès de l'entité s'étend alors sur 6 années.

En vertu de l'article 110 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRé), la Cour des comptes conduit, en liaison avec les chambres régionales des comptes (CRC), une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements, afin d'établir les conditions préalables et nécessaires à l'audit des comptes du secteur public local.

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a ainsi été retenue dans le cadre de ce dispositif d'expérimentation. En accord avec la Cour des comptes, l'Agglo a fait le choix de poursuivre l'expérimentation en soumettant ses comptes annuels à un audit.

Est-ce que disposer d'un commissaire aux comptes est signe d'une bonne gestion ?
Comme indiqué, le commissaire aux comptes vérifie la sincérité et la conformité des données comptables et financières produites par l'Agglo avec les normes en vigueur. En ce sens son intervention n'est absolument pas liée à une opinion sur la gestion de la collectivité. Pour autant, il axe son intervention sur le contrôle interne de la collectivité. Il donne en ce sens une assurance sur la qualité des comptes publics.

Concrètement, en quoi consiste votre mission pour la Communauté d'Agglomération? Que lui apportez-vous ?
L'objectif de notre intervention a été d'établir un rapport d'audit sur les comptes dont la préparation et le contenu sont placés sous la responsabilité de l'ordonnateur, le Président de l'Agglo et du Comptable public.

Notre profession est très normée, y compris dans ses méthodes de travail. Aussi notre cabinet, au travers de la mission, amène encore plus de rigueur, de méthode de travail et de recommandations à la collectivité, ce qui permet à cette dernière de confronter ses méthodes de travail aux nôtres.

Quelles relations entretenez-vous avec les services et les élus de l'Agglo ?
Une telle mission ne peut s'imaginer et se réaliser sans un esprit de transparence et de coopération. Dans cette étape nouvelle pour l'Agglo, nous avons veillé à prendre le temps pédagogique avec les services et les élus pour que ce projet s'inscrive dans une trajectoire partagée de progrès.

Quel intérêt pour le citoyen de savoir que son administration fait certifier ses comptes annuels ?
Un auditeur externe donne l'assurance que les règles comptables sont respectées. Par ailleurs même si la mission du commissaire aux comptes n'est pas la recherche de fraude, ses contrôles peuvent lui permettre de la détecter. Aussi la décision de faire certifier ses comptes est un message complémentaire véhiculé par les élus pour aller vers encore davantage de transparence (ou pour « rendre des comptes » aux citoyens).

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) à Sarralbe-Willerwald

QU'EST-CE QU'UN PPRT ?

Certains sites industriels peuvent être à l'origine d'accidents dangereux. Ils sont classés « Seveso seuil haut ». Pour chacun d'eux, un PPRT est adopté pour limiter les risques en cas d'accident industriel.

Afin de garantir la sécurité des habitants concernés par ces risques éventuels, des travaux de renforcement de l'habitat doivent être menés. Il s'agit par exemple du remplacement de fenêtres, de portes ou de toitures.

Le PPRT de l'usine INEOS à Sarralbe et Willerwald approuvé par arrêté préfectoral du 6 juillet 2017 s'inscrit dans cette démarche de prévention.

>> L'AGGLO SOUTIENT INÉOS ET LES HABITANTS DANS LE CADRE DU PPRT <<
Autour de ce site, 262 logements privés doivent être diagnostiqués pour évaluer les travaux à réaliser afin de renforcer les habitations en cas d'accident technologique.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES
Selon l'emplacement du logement, sa proximité avec le site industriel et la nature de son activité, il existe 3 types d'effets susceptibles d'être générés en cas d'accident majeur.

Effet de surpression

Effet thermique

Effet toxique

L'effet de surpression est lié au souffle d'une explosion. L'onde de surpression se propage autour du site avec une force décroissante à mesure de la distance parcourue. Les effets de la surpression sont principalement indirects, dus à la projection de débris de fenêtres ou à l'effondrement d'une partie de la structure du logement.

L'effet thermique est dû à un incendie ou une explosion. Les conséquences vont du simple « coup de chaleur» à des brûlures au 1er, 2e ou 3e degré. Les vitres du logement peuvent éclater sous l'effet de la chaleur.

L'effet toxique est engendré par la contamination de l'air par une substance chimique. Ce risque est peu identifié sur le site INEOS.

Voici des exemples de travaux selon les catégories d'effets :

> **Effet de surpression :** pose d'un film anti-explosion sur les surfaces vitrées, remplacement des menuiseries, des fenêtres ou des vitres, renforcement de la structure du logement.

> **Effet thermique :** renforcement des menuiseries extérieures, des murs et du toit, isolation du logement ou création d'un local de mise à l'abri.

> **Effet toxique :** isolation, création d'une pièce de confinement.

L'Agglo cofinance la réalisation des travaux

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX POUR LES MESURES DE PROTECTION DES 262 HABITATIONS CONCERNÉES

Les travaux seront financés à 100%, dans la limite règlementaire de 10% de la valeur vénale des habitations plafonnée à 200 000€, soit une subvention maximum de 20 000 €.

Répartition des financements entre les cofinanceurs

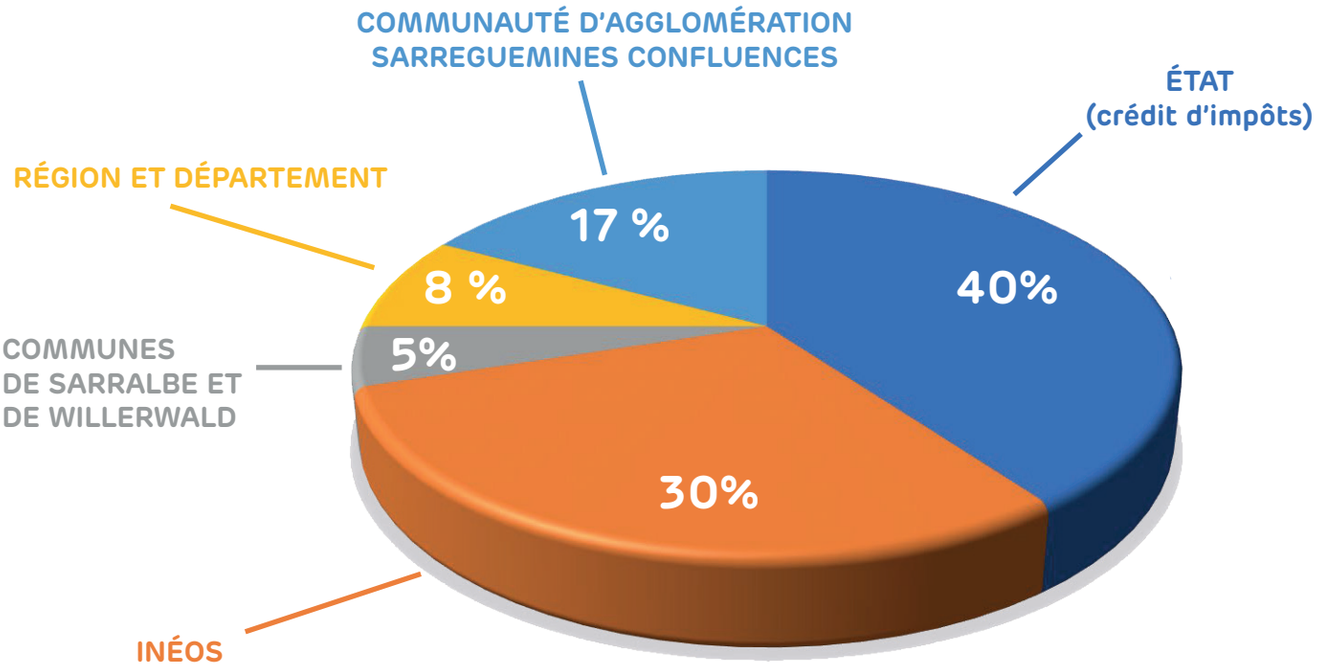

FAIRE LES TRAVAUX SOI-MÊME ? Une fausse bonne idée !

Filmer une fenêtre ou poser un joint d'étanchéité est à la portée d'un bricoleur. Néanmoins, l'intervention d'un professionnel est nécessaire pour mesurer si la protection est suffisante au regard des prescriptions du PPRT.

Le financement s'applique seulement aux travaux conformes aux normes du PPRT et sur présentation de factures incluant l'achat de matériel et la pose. **L'important étant la sécurité des habitants**, l'intervention d'un professionnel formé à la prévention des risques technologiques est indispensable.

La Communauté d'Agglomération pourra fournir une liste d'artisans sensibilisés à la réalisation de ce type de travaux en zone PPRT.

Vous êtes concerné par ce dispositif ? L'Agglo vous accompagne et vous conseille

LE FUTUR DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de mettre en œuvre les travaux prescrits, les propriétaires concernés pourront bénéficier **à partir du début de l'année 2022** d'un **dispositif neutre, personnalisé et gratuit d'accompagnement**. Ce dispositif d'accompagnement sera **une véritable opportunité** mise en place jusqu'au 31 décembre 2025 en vue de l'achèvement des travaux prescrits. Les propriétaires concernés seront contactés par le prestataire retenu par l'Agglo pour l'engagement des travaux.

étape 1
« Diagnostic risques » du logement afin d'identifier les travaux à mettre en œuvre

étape 2
Aide à la décision : élaboration d'un programme de travaux et choix d'artisans au regard des devis établis.

étape 3
Aide au montage du dossier de financement

étape 4
Suivi des travaux

étape 5
Vérification de la conformité des travaux

Petit glossaire

Travaux de réduction de la vulnérabilité : il s'agit des travaux à réaliser sur un logement, travaux dont l'objectif est de protéger les occupants contre les effets thermiques, toxiques et de surpression identifiés dans le PPRT.

Crédit d'impôt : un crédit d'impôt est une aide de l'État. Il est possible de demander à bénéficier d'une avance sur crédit d'impôt dans le cadre d'un dossier PPRT. La somme prêtée par la banque servira alors à payer les artisans.

>> Pour plus d'informations

L' ensemble des informations générales relatives aux travaux dans le cadre des PPRT est disponible sur : https://aida.ineris.fr/node/205
Le règlement du PPRT de l'usine INEOS à Sarralbe est disponible sur : http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/pprt-ineos-a-sarralbe-r7129.html

Ça bouge à la Maison de l'Habitat

LA DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

A partir du 1er janvier 2022, toute personne souhaitant déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pourra le faire par voie dématérialisée. Ainsi, vos demandes de permis de construire, déclarations préalables ou certificats d'urbanisme pourront être réalisés et déposés en ligne : fini les dossiers papier et les envois en recommandé !

Vous n'avez pas d'ordinateur ? Vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique ? Pas de panique, vous pourrez continuer à déposer vos dossiers en mairie ! Le circuit de dématérialisation sera ensuite mis en place par la mairie et/ou par la Communauté d'Agglomération, en charge de l'instruction de vos dossiers.

>> Plus d'informations prochainement !

Grâce à cette dématérialisation, vous :

- *disposez d'un service moderne, rapide, souple (24h/24h – 7j/7j) ;*
- *économisez les frais d'impression des dossiers et d'affranchissement de leur envoi ;*
- *gagnez le temps qui était consacré aux manipulations « papier » (copies, mises sous pli...) ;*
- *suivez en ligne l'avancement de l'instruction.*

TOUT SAVOIR SUR LE LOGEMENT SOCIAL grâce aux livrets d'information !

Des questions sur le processus de dépôt d'une demande de logement social ? Besoin d'information sur les logements sociaux présents sur le territoire ?

Deux nouveaux livrets d'information sont mis à votre disposition :

- « Tout savoir sur la demande de logement social »
- « Quelques éléments d'information sur les logements sociaux de la Communauté d'Agglomération »

RETROUVEZ CES LIVRETS
> à l'accueil de la Communauté d'Agglomération > chez votre bailleur social, > à la Mission Locale ou encore > au Centre Communal d'Action Sociale de Sarreguemines.

UNE BORNE INTERACTIVE pour faciliter vos démarches !

Prochainement, une borne interactive sera installée à l'accueil de la Maison de l'Habitat. Elle sera mise à votre disposition gratuitement aux heures d'ouverture et vous permettra :

> d'accéder au site www.cabus-scolaires.fr pour votre inscription aux transports scolaires ;

> de **déposer en ligne** votre demande de logement social via un accès au portail grand public ;

> de **disposer de toutes les informations** relatives aux logements sociaux sur le territoire de l'Agglo.

Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences

Journées européennes du patrimoine

18 & 19 septembre 2021

Infos sur nos réseaux

HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ à SARREGUEMINES

EXPO : les faïences de Sarreguemines

SAMEDI 18 sept.

Visites* guidées GRATUITES
du château Utzschneider
> À 17h et 18h

18 & 19 sept. >> visites guidées uniquement sur inscription dès le 6/09 AU 03 87 28 85 41

DIMANCHE 19 sept.

ENTRÉE LIBRE de 10h à 18h
Visites* guidées GRATUITES
du château Utzschneider
> À 11h
> À 14h, 15h, 16h et 17h(1)

(1) Visites animées - Famille

Nbre de participants limité / Port du masque obligatoire.

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE